

STATUTS COMMUNAUTE DE COMMUNES

DES RIVES DU HAUT-ALLIER

Janvier 2022

1-COMPETENCES OBLIGATOIRES :

1-1 **Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L.4251-17 :**

- Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire
- Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire

Intérêt communautaire :

- Soutien aux activités commerciales, artisanales et de services par le dispositif FAEL
- Animation et dynamisation des cœurs de bourg-centres par la création d'un poste de manager de ville
- Promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme

1-2 **Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire :**

- Schéma de cohérence territoriale, schéma de secteur, à compter du 1^{er} janvier 2018 Plan Local d'Urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale
- Zone d'aménagement concerté d'intérêt communautaire

Intérêt communautaire :

ZAC créées pour la réalisation de projets portés en maîtrise d'ouvrage par la CCRHA nécessitant une procédure de ZAC

1-3 **Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs définis aux 1^{ers} et 3^{ème} du II de l'article 1^{er} de la loi N°2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et l'habitat des gens du voyage**

1-4 **Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés**

1-5 Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations dans les conditions prévues à l'article L211-7 du code de l'environnement

2-COMPETENCES OPTIONNELLES :

2-1 Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie

Intérêt communautaire :

- *Energies renouvelables : nouvelles installations dans les domaines suivants*
 - *Photovoltaïque : études, création, gestion et aménagement de parcs solaires au sol*
 - *Méthanisation : études, création, gestion et aménagement d'unités de méthanisation*
 - *Eolien : études, création, gestion et aménagement de parcs éoliens*
 - *Hydroélectricité : études, création, gestion et aménagement de microcentrales*
 - *Géothermie : études, création, gestion et aménagement*

- *GEMAPI : item 1, 2, 8 et 12 (transféré au SMAA)*

2-2 Politique du logement social d'intérêt communautaire et actions, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur des personnes défavorisées

Intérêt communautaire :

- *Etude, création et gestion de logement d'urgence : logement sis à Langeac*
- *Suivi-animation dans le cadre de conventions ANAH*
- *Versement d'aides aux investissements (travaux) dans le cadre de conventions ANAH*
- *Logements : gestion par délégation des appartements à vocation sociale situés à Paulhaguet 1 rue de la République et à Lavoute-Chilhac au-dessus de l'office de tourisme*

2-3 Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs, et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire

Intérêt communautaire :

- *Equipements sportifs : Halle des Sports de Langeac, Hall des sports de Saugues, gymnase de Paulhaguet, bornes VTT, création d'un centre aqua ludique communautaire, centre équestre de Saugues.*

2-4 Création ou aménagement de voirie d'intérêt communautaire

2-5 Action sociale d'intérêt communautaire

Intérêt communautaire :

- *Insertion : Gestion du chantier d'insertion intercommunal*
- *Santé :*
 - *gestion immobilière et entretien de la Maison de Santé Pluridisciplinaire de Langeac (labellisées ARS), cabinet médical de Paulhaguet*
 - *Propriété et gestion immobilière de la MARPA (Maison d'Accueil Rurale pour Personnes Agées) de Lavoûte-Chilhac*
 - *Actions visant la prévention-santé, le maintien, le développement des services de santé et l'installation de professionnels de santé (médicaux et paramédicaux) ainsi que l'accompagnement des projets des professionnels de santé*
- *Petite enfance, enfance et jeunesse : Relais Petite Enfance (RPE), Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE), Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) extrascolaires (vacances scolaires) pour les 3-14 ans, ALSH périscolaire le mercredi durant les semaines scolaires pour les 3-11 ans, animation de structures d'accueil et d'une politique en faveur des jeunes de 12 à 17 ans révolus (ALSH extrascolaires et périscolaires, séjours et accompagnement de projets pour les jeunes).*

2-6 En matière de politique de la ville : élaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville ; animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance ; programmes d'actions définis dans le contrat de ville

2-7 Création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations de services au public y afférentes en application de l'article 27-2 de la loi N°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations

3-COMPETENCES FACULTATIVES :

3-1 - Transport scolaire des élèves des établissements préélémentaires, élémentaires et secondaires pour ses communes membres et des collectivités extérieures dans le cadre d'un conventionnement

- **Gestion du Transport à la Demande COLIBRI**

3-2 Gestion, entretien et aménagement des bâtiments hébergeant des services publics : gendarmerie de Langeac et Paulhaguet

3-3 Tourisme :

- Création et aménagement de spots de pleine nature et aires de bivouac le long de l'Allier
- Création d'aires de repos, de relais d'informations touristiques et signalisation touristique

3-4 Création, balisage et entretien des itinéraires et circuits de randonnées référencés par la Communauté de communes

3-5 - Eveil musical dans toutes les écoles de la Communauté de communes et aides aux écoles de musique et danse référencées sur le territoire des rives du Haut-Allier

- **Programmation culturelle concertée dans le cadre d'un conventionnement avec le CD43**
- **Soutien aux associations et manifestations culturelles et sportives d'intérêt communautaire dans le cadre de la grille d'attribution validée en conseil communautaire**
- **Soutien aux sections sportives dans les établissements scolaires de la CCRHA**
- **Soutien à l'animation du réseau des bibliothèques/médiathèques du territoire dans le cadre de l'animation et la coordination de projets livre-lecture communautaire**

3-6 Sécurité et prévention : contribution au fonctionnement du SDIS 43 sur l'ensemble du périmètre communautaire